

**DELIBERATION** du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Délibération n°55 - 2020 relative à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires.**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-3, R 719-49 et suivants,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme pour la rentrée universitaire 2021-2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	29	Contre	1	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du Président**



Guillaume Gellé



Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07/12/2020

Document mis en ligne le : 07/12/2020